

# MAIRIE DE SAULXURES SUR MOSELOTTE

88290



## CONSEIL MUNICIPAL 26 JANVIER 2023 PROCES VERBAL

*L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M Hervé VAXELAIRE, Maire.*

**Présents** : M Hervé VAXELAIRE (Maire) / M Éric MEYER / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Jean Paul ARNOULD / Mme Laurie FRICKER / M Fernand HUCHER / Mme Mylène DESILVESTRE / M Erik GRANDEMANGE / Mme Nelly BURDEVET / M Jean-Louis FIORELLI / Mme Myriam PERRIN / M Fabrice TROMBINI / Mme Marie-Ange JEANCLAUDE / M Sylvain MASSON / Mme Linda MOREIRA / M Georges-Filipe NETO / Mme Nathalie PERRIN / M Jonathan MANGIN / Mme Valérie BERI / M Geoffrey GRISWARD.

**Excusés** : M Michael HERZOG / M Amandio NETO / Mme Laetitia RODRIGUES.

**Procurations** : M Michael HERZOG à M Hervé VAXELAIRE / M Amandio NETO à Mme Laurie FRICKER / Mme Laetitia RODRIGUES à M Georges-Filipe NETO.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Sylvain MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire adjoint.

\*\*\*\*\*

M le Maire informe le Conseil Municipal, que faisant suite à la démission de Mme Laura DIDIER, Mme Laurence MARION, première suppléante de liste, a été appelée à siéger.

Par courrier du 17 janvier 2023, Mme Laurence MARION a fait part de son renoncement à son mandat pour raison de santé.

M Geoffrey GRISWARD, second suppléant a donc été invité à siéger au sein du Conseil Municipal.

Il est procédé à son installation.

\*\*\*\*\*

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,

**23 voix pour**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2022.

\*\*\*\*\*

### **N°01/2023 – ELECTION ADJOINT AU MAIRE**

Faisant suite à la démission de Mme Laura DIDIER de son poste d'Adjointe au Maire et de conseillère municipale, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas de vacances dans les communes de 1 000 habitants et plus, quand il y a lieu de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Il est rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Il est fait appel à candidature.

Mme Myriam PERRIN se présente seule candidate.

M le Maire appelle les conseillers à procéder au vote.

Chaque conseiller municipal, introduit son bulletin de vote dans une enveloppe.

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 23

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

**Mme Myriam PERRIN a obtenu 21 voix**

Mme Myriam PERRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe et immédiatement installée.

Elle a pris rang en tant que 6<sup>ème</sup> adjointe.

\*\*\*\*\*

**N°02/2023 – NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE MUNICIPALE DU LAC DE LA MOSELOTTE**

Faisant suite à la démission de Mme Laura DIDIER, il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte

Il est rappelé que cette nomination doit normalement se faire à bulletin secret.

Cependant, le Conseil Municipal peut décider que cette désignation se fasse par un vote à main levée.

Il faut que ce mode de scrutin requière l'accord de l'unanimité des conseillers.

Il est proposé par M le Maire de nommer M Sylvain MASSON.

Après délibération, le Conseil Municipal,

***23 voix pour***

***00 voix contre***

***00 abstention***

➤ **Dit que la nomination** au Conseil d'Administration de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte se fera à main levée.

***23 voix pour***

***00 voix contre***

***00 abstention***

➤ **Nomme M Sylvain MASSON** membre du Conseil d'Administration de la Régie Municipale du Lac de la Moselotte

\*\*\*\*\*

**N°03/2023 – NOMINATION AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE MUNICIPALE CULTURE ANIMATIONS**

Faisant suite à la démission de Mme Laura DIDIER, il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations.

Il est rappelé que cette nomination doit normalement se faire à bulletin secret.

Cependant, le Conseil Municipal peut décider que cette désignation se fasse par un vote à main levée.

Il faut que ce mode de scrutin requière l'accord de l'unanimité des conseillers.

Il est proposé par M le Maire de nommer M Erik GRANDEMANGE.

Après délibération, le Conseil Municipal,

*23 voix pour*  
*00 voix contre*  
*00 abstention*

➤ **Dit que la nomination** au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations se fera à main levée.

*23 voix pour*  
*00 voix contre*  
*00 abstention*

➤ **Nomme M Erik GRANDEMANGE** membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Culture Animations

\*\*\*\*\*

#### **N°04/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Il est proposé de modifier le tableau des Commissions Communales afin d'assurer le remplacement de Mme Laura DIDIER.

Il est rappelé au Conseil que, s'agissant de nominations, cette modification doit normalement se faire à bulletin secret.

Cependant, le Conseil peut décider qu'elle se fasse par un vote à main levée.

Il faut que ce mode de scrutin requière l'accord de l'unanimité des conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal,

*23 voix pour*  
*00 voix contre*  
*00 abstention*

➤ **Décide** que la modification du tableau des Commissions Communales se fera à main levée.

*23 voix pour*  
*00 voix contre*  
*00 abstention*

*Vu le tableau remis à chaque conseiller,*

➤ **Adopte** le tableau modifié des Commissions Communales annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **N°05/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES DELEGUES COMMUNAUX AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS**

Il est proposé de remplacer Mme Laura DIDIER par Mme Evelyne TOUSSAINT dans sa délégation au sein de la Société des Fêtes.

Parallèlement, les modifications suivantes seraient également effectuées :

- Mme Evelyne TOUSSAINT en remplacement de M Éric MEYER pour le Conseil d'Administration de Résonance FM
- Mme Myriam PERRIN en remplacement de Mme Laurie FRICKER au Conseil d'Administration et à la Commission Administrative Paritaire Locale de la Maison de Retraite.

Il est rappelé au Conseil que, s'agissant de nominations, ces modifications doivent normalement se faire à bulletin secret.

Cependant, le Conseil peut décider qu'elles se fassent par un vote à main levée.

Il faut que ce mode de scrutin requière l'accord de l'unanimité des conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal,

***23 voix pour***  
***00 voix contre***  
***00 abstention***

➤ **Décide** que les modifications susvisées apportées au tableau des délégués communaux aux établissements publics et associations se fera à main levée.

***23 voix pour***  
***00 voix contre***  
***00 abstention***

*Vu le tableau remis à chaque conseiller,*

➤ **Adopte** le tableau modifié des délégués communaux aux établissements publics et associations annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### **N°06/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS**

Faisant suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il y a lieu de modifier le tableau des indemnités des élus adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé de la délégation de fonctions accordée à M Erik GRANDEMANGE conseiller municipal.

Les taux applicables au Maire et aux adjoints en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027) et le montant de l'indemnité des conseillers délégués fixés par la délibération du 11 juin 2020 ne sont pas modifiés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**23 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention**

*Vu le tableau récapitulatif remis à chaque conseiller,*

➤ **Adopte** le tableau modifié des indemnités de fonction attribuées au Maire, Adjoints et conseillers délégués annexé à la présente délibération.

➤ **Dit** que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement la progression de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

\*\*\*\*\*

### **N°07/2023 – VENTE PARCELLE AH 418**

Il est proposé au Conseil Municipal la vente de la parcelle AH 418 de 1ha.39a.90ca. située au lieudit "Pré Demange" à la société Lorraine Pellets (21 bis Route de Morbieux), moyennant le prix de 45 000 €, frais d'acquisition à la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle avait été acquise pour permettre le développement de la Zone Artisanale de la Gare.

Réunie le 24 janvier dernier, la Commission Communale Environnement a émis un avis favorable à cette vente.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**23 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention**

➤ **Décide** la vente de la parcelle AH 418 au prix de 45 000 € à la société Lorraine Pellets

➤ **Charge** l'étude de Me Catella, notaire à Vagney, de rédiger l'acte de vente et autorise M le Maire à le signer

➤ **Dit que les frais** relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

\*\*\*\*\*

### **N°08/2023 – MARCHE DE MODIFICATION DES ACCES A LA BASE DE LOISIRS**

Le projet de création d'un centre aqualudique entraîne une modification des accès à la Base de Loisirs, côté camping.

Les travaux correspondant ont fait l'objet d'une consultation des entreprises après publication nationale d'un avis de marché sur la base d'un montant estimatif de **82 570 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise VALDENAIRE (56 Route des Vosges 70 440 SERVANCE), pour un montant de **68 797.25 € HT**.

Réunie le 24 janvier dernier, la Commission Environnement a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société VALDENAIRE.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**23 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention**

➤ **Décide** l'attribution du marché de modification des accès à la Base de Loisirs à l'entreprise VALDENAIRE pour un montant de **68 797.25 € HT**

➤ **Autorise** M le Maire à signer le marché correspondant.

\*\*\*\*\*

### **N°09/2023 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX IMPASSE DES CHAMPS CLOS**

Dans le cadre du programme de réaménagement global de l'impasse des Champs Clos comprenant des travaux de réfection de chaussée, trottoirs et réseaux d'eau et d'assainissement, il est envisagé de mettre en souterrain les réseaux électriques et télécom.

Par délibération du 25 novembre 2021 le Conseil Municipal avait autorisé la réalisation par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, moyennant une participation communale d'un montant de **19 929.02 €**.

Par courrier du 06 janvier dernier, le SDEV a fait parvenir le dossier relatif à l'enfouissement des réseaux télécom.

La participation communale s'élèverait à **8 695.35 €** pour un montant de travaux de **23 364.45 € HT**.

Dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV le génie civil.

En application de la décision du Comité Syndical du 19 juin 2018, le SDEV finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Réunie le 24 janvier, la Commission Environnement a émis un avis favorable à la réalisation de ce programme d'enfouissement.

Après délibération, le Conseil Municipal,

**23 voix pour**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

- **Confirme** l'enfouissement des réseaux télécom impasse des Champs Clos
- **Autorise** la réalisation des travaux par le SDEV, maitre d'ouvrage
- **S'engage** à verser au SDEV le montant de la participation communale dès que la demande lui en sera faite.

\*\*\*\*\*

### **N°10/2023 – MISES A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

L'Association **Sportive de Football Saulxures-sur-Moselotte /Thiéfosse** sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le 05 février 2023 pour l'organisation d'un concours de belote.

L'Association « **Le Cracotte Club** » sollicite la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le samedi 18 mars 2023 pour l'organisation d'un repas dansant.

Réunie le 18 janvier dernier la Commission Animations Associations a émis un avis favorable à ces deux mises à disposition gracieuses de la salle Polyvalente.

Elle rappelle cependant que, s'agissant du repas dansant organisé le 18 mars, la salle devra être restituée rangée et en parfait état de propreté

Après délibération, le Conseil Municipal,

**23 voix pour**  
**00 voix contre**  
**00 abstention**

➤ **Autorise** les mises à disposition gracieuses de la Salle Polyvalente susvisées.

➤ **Rappelle** au respect du règlement d'utilisation de la Salle Polyvalente s'agissant notamment du rangement et du nettoyage.

\*\*\*\*\*

### **N°11/2023 – SUBVENTION ASSOCIATION LA 4L EN FOLIE**

Le Raid 4L Trophy est un raid automobile solidaire au Maroc destiné aux jeunes de moins de 28 ans et couru exclusivement en Renault 4.

Marion Galmiche et Justin Etienne ont créé l'association « La 4L en folie » et participeront en février prochain au 4L Trophy.

Afin de mener à bien leur projet, ils ont sollicité une participation financière auprès de la Commune

Au vu du dossier présenté à l'appui de leur demande, la Commission Animations Associations propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 300 €



Après délibération, le Conseil Municipal,

**23 voix pour**

**00 voix contre**

**00 abstention**

➤ **Accorde** à l'association « La 4L en folie » une subvention d'un montant de 300 €

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.*

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*